



Association Française des Coordonnateurs Hospitaliers

www.afch.fr

Siège Social : 46, rue Roger Salengro – 59490 SOMAIN TEL : 06.75.32.54.85

N° SIRET : 403 216 286 00027 – Code APE : 804C

Journées de formation des coordonnateurs hospitaliers

Déroulé séquence atelier « Bloc opératoire »

Prérequis :

Exercer en tant que soignant en collaboration ou au sein d'une unité de Coordination Hospitalière de prélèvements d'organes et de tissus

Objectif(s) :

- Prendre en charge en équipe la préparation du donneur en vue d'un prélèvement multi-organes, en respectant la réglementation en vigueur.
- Mettre en œuvre les recommandations techniques du prélèvement d'organes et de tissus au bloc opératoire

Compétence(s) :

Connaître les différentes étapes du prélèvement et du conditionnement des organes et des tissus

Durée :

Séquence atelier de 03h00 :

- Présentation du bloc opératoire : 30mn
- Sous ateliers

40mn x 3 : Conditionnement sur Machine à perfusion rénale (deux types de MAP), Conditionnement en froid statique

Méthode mobilisée :

Expérientielle : participation en comité réduit avec exercices, simulations et/ou travaux pratiques.

Contenu :

- Présentation du déroulement au bloc opératoire : Accueil du patient //les temps opératoires //restitution du corps par les formateurs de l'AFCH
- Machine à perfuser les reins : présentation de la technique de perfusion et de mise sous machine par les techniciens commerciaux
- Conditionnement des greffons en froid statique : présentation de la technique et des procédures de conditionnement des greffons par le technicien commercial

Modalités d'évaluation :

Positionnement de l'apprenant

Le participant indique son expérience dans le formulaire d'inscription.

Un questionnaire de connaissance est distribué en début de formation (DPC 1)

Evaluation DPC

Un questionnaire est distribué à chaque participant avant la formation (DPC 1), pendant les journées de formation (DPC2) et à 6 mois (DPC3) avec évaluation et pertinence des actions mises en place.

Satisfaction

Un questionnaire de satisfaction global est distribué à la fin des journées.



Association Française des Coordonnateurs Hospitaliers

www.afch.fr

Siège Social : 46, rue Roger Salengro – 59490 SOMAIN TEL : 06.75.32.54.85

N° SIRET : 403 216 286 00027 – Code APE : 804C

Suivi de l'exécution de la formation :

Une liste d'émargement des participants est organisée et collectée en fin de session.

Sanction de formation :

Une attestation individuelle de fin de formation, signée par la Présidente de l'AFCH, est remise à chaque participant à l'issue des 3 jours